

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés 1

- dont représentés 2

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 3 mars 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes OKROGLIC Dominique, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU suppléé par Mme ISAIA Monique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AdAP) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU la délibération de la CCVU n°2015/162 du 21 décembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) et sollicitant les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet, notamment la DETR et le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP),

CONSIDERANT que suite à la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les financeurs sollicités fin 2016 souhaitent que la CCVUSP confirme sa volonté d'engager cette opération et précise sa demande de subventions,

CONSIDERANT que l'AdAp porte sur 14 établissements avec un montant total de travaux de 50.000 € HT à réaliser sur 3 ans,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **CONFIRME** son engagement de mettre en œuvre l'AdAP tel que validé par la CCVU fin 2015,
- **CONFIRME** sa demande d'aide au titre de la DETR 2017,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir cette opération,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,


